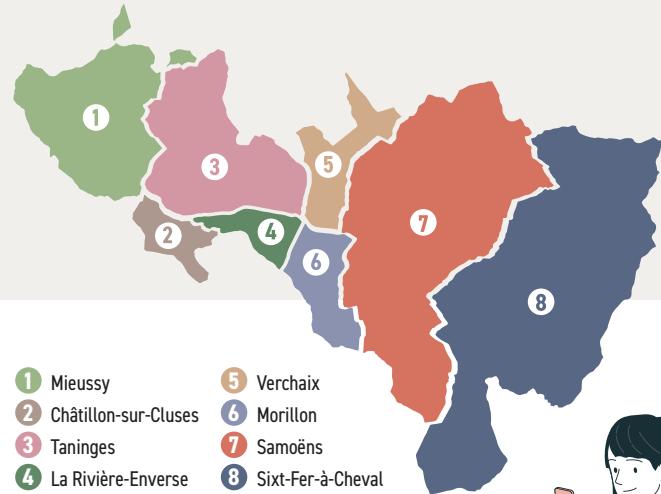


GESTION DE L'EAU POTABLE, DES EAUX PLUVIALES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vos contacts utiles



Dans le cadre du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à partir du 1^{er} janvier 2026 à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre



EAU POTABLE Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix ASSAINISSEMENT Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix	Abonnement, facturation et urgences (fuites importantes, coupures d'eau, pollutions ou écoulements anormaux) : Veolia Eau / 09 69 32 34 58 – www.eau.veolia.fr Accueil au public : • à Cluses, 37 rue Jean Mermoz : les mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 16h. • à Morillon, station d'épuration (200 route des bois) : les lundis de 9h à 13h. Informations complémentaires : Communauté de Communes des Montagnes du Giffre / 04 50 47 62 00 – accueil@montagnesdugiffre.fr
EAU POTABLE Châtillon-sur-Cluses et La Rivière-Enverse ASSAINISSEMENT Mieussy	Abonnement et facturation : SAUR / 04 50 38 50 00 - www.saurclient.fr Urgences (fuites importantes ou coupures d'eau) : SAUR / 04 57 38 50 08 Informations complémentaires : SIVU des Fontaines / 04 50 34 36 34 – accueil@saint-sigismond@fr
EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT Mieussy	Abonnement , facturation, et informations complémentaires : Communauté de Communes des Montagnes du Giffre / 04 50 47 62 00 – accueil@montagnesdugiffre.fr Accueil au public : • à Taninges, siège de Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (508 avenue des Thézières) : les lundis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; les mercredis de 13h30 à 17h ; les mercredis et vendredis de 9h à 12h. Urgences / Hors horaires d'ouverture au public (fuites importantes, coupures d'eau, pollutions ou écoulements anormaux) : Communauté de Communes des Montagnes du Giffre / 06 71 49 79 50



EAUX PLUVIALES

Dans les Montagnes du Giffre, les communes ont fait le choix de conserver la **gestion des eaux pluviales***.

Rapprochez-vous de votre mairie pour avoir des informations et/ou en cas d'urgence.

* Les eaux pluviales sont constituées des eaux de pluie proprement dites mais également des eaux provenant de la fonte de la neige, de la grêle ou de la glace tombant ou se formant naturellement sur une propriété ou des eaux d'infiltration

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis 2022, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre est votre **unique interlocuteur** concernant le service public d'assainissement non collectif (SPANC) :
spanc@montagnesdugiffre.fr
04 50 47 62 00



Les règlements des régies intercommunales de l'eau potable et de l'assainissement des Montagnes du Giffre, ainsi que les règlements des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :

www.facebook.com/montagnesdugiffre/



Restez en contact !



sur notre site internet :

www.montagnesdugiffre.fr

